Nations Unies S/PV.5252



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5252e séance

Mardi 30 août 2005, à 12 h 20
New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de Rivière
	Grèce	Mme Telalian
	Philippines	Mlle Aguinaldo
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Burundi

05-47543 (F)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en anglais*) : J’informe le Conseil que j’ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l’ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l’assentiment du Conseil, d’inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l’article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Sur l’invitation du Président, M. Nkingiye (Burundi) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à l’ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l’accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l’issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j’ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

(*l’orateur poursuit en français*)

« Le Conseil de sécurité a pris note de l’élection de M. Pierre Nkurunziza à la présidence de la République du Burundi, le 19 août 2005. Ce vote marque l’étape finale du processus de transition au Burundi, ce dont le Conseil de sécurité se réjouit. La fin de ce processus de transition représente une étape décisive pour l’avenir du Burundi autant que pour la région des Grands Lacs dans son ensemble.

Le Conseil de sécurité rend hommage à l’esprit de paix et de dialogue dont a fait preuve le peuple burundais tout au long de la période de transition, et salue la participation encourageante de ce dernier au processus électoral. Le Conseil demande à toutes les parties de respecter la volonté du peuple burundais, les autorités élues et les engagements agréés au cours du processus de transition. Il encourage les nouvelles autorités à poursuivre dans la voie de la stabilité et de la réconciliation nationale et à promouvoir la concorde sociale. Il réaffirme à cet égard l’importance qui s’attache à ce qu’il soit mis fin au climat d’impunité.

Le Conseil de sécurité salue la contribution décisive que l’Initiative régionale pour la paix au Burundi, l’Union africaine et l’Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) ont apportée au processus de paix. Il invite tous les partenaires internationaux du Burundi, y compris les États de l’Initiative régionale et les principaux donateurs à demeurer engagés, et les encourage à convenir avec les autorités burundaises du cadre le plus approprié pour coordonner leur soutien aux réformes en cours et à la consolidation de la paix. »

(*l’orateur reprend en anglais*)

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/41.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.